



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LIMOGES Chancelière de l'Université

Division des Examens et Concours

DEC2/ LB/ N° 2019-08

- **VU** le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au recrutement et à la formation des professeurs des écoles ;
- **VU** l'arrêté ministériel du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- **VU** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : le jury chargé de proposer la délivrance du **Certificat d'Aptitude au Professorat des écoles** est composé comme suit :

Président :

Monsieur Laurent FICHET

Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Creuse

Vice-président :

Monsieur Max GRATADOUR,

Doyen des IEN du 1^{er} degré – Conseiller du recteur

Membres :

- Madame Isabelle DEBURGHRAEVE, IEN, Haute Vienne 3
- Madame Valérie NOGUE, IEN, Ussel Haute Corrèze
- Madame Anne Marie NOUHAUD, directrice de l'école d'application élémentaire Condorcet - LIMOGES
- Madame Sonia LAGRANGE FAYETTE, maître formateur, école Guéry élémentaire – GUERET
- Monsieur François AVISSEAU, PRAG, département d'histoire – Faculté des lettres et sciences humaines de LIMOGES
- Monsieur Francis MARCHAN, maître de conférences, département de sociologie – Faculté des lettres et sciences humaines de LIMOGES

Article 2 : le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 13 février 2019

La Rectrice de l'académie de Limoges

Christine GAVINI-CHEVET